

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 août 2014

L'an deux mille quatorze, le douze à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 6 août 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Marc MAILLARD.

Pouvoirs : Christine FERRET à Bernadette GUIRAUD, Marc BRICARD à Marie-France MAUREL, Liz THOUREZ à Fabien SCHURRER, Bertrand CLÉMENT à Jean-Luc CARMINATI, Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 24 juillet 2014.
- 2) Emprunt pour acquisition de la parcelle cadastrée A 2100
- 3) Acquisition de la parcelle cadastrée A 2100
- 4) Cession des parcelles A 102 et A 118
- 5) Emprunt pour financement des travaux de construction de la nouvelle cantine.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Demande de prêt à la Banque Postale Acquisition de la parcelle cadastrée A 2100

Pour acquérir la parcelle cadastrée A 2100, il est nécessaire de recourir à l'emprunt. Après examen des offres de différents établissements bancaires, Monsieur le Maire propose de souscrire un prêt de 150 000 € (cent cinquante mille euros) auprès de la Banque Postale.

A l'unanimité, le Conseil approuve la souscription, les caractéristiques et les modalités de remboursement de ce prêt négocié au taux fixe de 2,89 %, pour des remboursements trimestriels de 3089,78 € sur une période de 180 mois. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de cet emprunt.

Point n°3 : Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2100

L'acquisition de la parcelle cadastrée A 2100 et l'emprunt nécessaire pour la réaliser ayant été approuvés à l'unanimité, c'est dans les mêmes conditions que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette transaction.

Point n°4 : Cession des biens communaux cadastrés A 102 et A 118

Après l'intégration dans le patrimoine privé de la commune des biens sans maître, cadastrés A 102 et A 118, le Conseil Municipal a décidé de les proposer à la vente.

Monsieur le Maire ayant fait part de l'offre d'achat de 1500 € (mille cinq cents euros), présentée par Monsieur Pascal OURADOU, le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre et de d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente, sachant que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Point n°5 : Demande de prêt à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen Travaux construction cantine + préau + mise en conformité de l'école

Monsieur le Maire indique qu'au-delà des aides financières allouées par le Département, la Région et l'État pour financer ce projet, il y a lieu de contracter un prêt de 425 000 € (quatre cent vingt-cinq mille euros). Vu l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, il propose de souscrire un prêt auprès de cet organisme.

A l'unanimité, le Conseil approuve la souscription, les caractéristiques et les modalités de remboursement de ce prêt négocié au taux fixe de 3,30 %, pour des remboursements trimestriels de 7278,19 € sur une période de 240 mois. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de cet emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

Visite du chantier de l'école :

Fabien SCHURRER propose à l'ensemble des élus d'assister à une visite du chantier de l'école et de la future cantine pour appréhender l'avancée des travaux. La date reste à déterminer.

Grand nettoyage de l'école :

Après les travaux de mise en conformité, un devis a été demandé à une entreprise de nettoyage pour remettre l'école en parfait état de propreté pour la rentrée. Ce devis doit être revu. Patricia ARNOLD se charge de la remise en place du matériel dans les classes, en relation avec les enseignants.

Recensement de la population :

Fabien SCHURRER assistera, avec Yves ROBIN, à une réunion préparatoire programmée le 2 octobre à la Direction régionale de l'Insee. Il sera chargé du recensement avec Lucienne ANDRIEU.

Toilettes publiques (rue de la Piale) :

Ces WC extérieurs seront réhabilités. Ceux de la salle des fêtes ne sont plus accessibles, puisque la salle reste désormais fermée pour pallier les actes de vandalismes tels que ceux survenus récemment.

La séance est levée à 21 h.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 13 août 2014.

Le Maire, Yves ROBIN